

Discrimination positive territoriale dans l'éducation comme un pylône du développement économique

AÏCHA EL ALAOUI

Université Sultan Moulay Slimane. Faculté Poly-Disciplinaire. Béni-Mellal, Maroc

Email. aicha_elalaoui@yahoo.fr

Résumé

L'éducation reste toujours au cœur des débats politiques et économiques au Maroc. Les questions primordiales qui se posent pour le Maroc sont : Comment généraliser et uniformiser le système éducatif sur l'ensemble de son territoire ? Comment améliorer la qualité et l'efficacité de son enseignement au Maroc ?

Le niveau de développement économique reste fragile et sensible, marqué par un développement inéquitable entre les 12 régions marocaines. A cet effet, traité également ce qui supposé inégale est injuste. Il faut abandonner le principe d'un traitement égal des élèves sur l'ensemble du territoire. Il s'agit évidemment de compenser les inégalités initiales. Mettre cette politique au nom de l'équité paraît socialement juste. La justice éducative signifie non seulement même politiques éducatives mais avoir égalité d'accès et des résultats. Un système égalitaire doit se concentrer sur l'amélioration de la qualité des écoles qui desservent les régions les plus démunies du pays et les classes les plus pauvres de la société. La raison est simple : une population bien instruite et bien soignée sera plus productive, ce qui est source d'une croissance continue qui peut profiter à tous. Pour cette raison, le point de départ est d'instaurer une école unique, porteur des idéaux de liberté, d'égalité, de solidarité, des principes de citoyenneté, de laïcité, de respect de l'autre, d'universalisme et d'unité. En plus, il est nécessaire d'introduire le numérique dans le système éducatif et de diversifier et encourager l'apprentissage des langues (en plus de deux langues officielles) comme l'anglais, le japonais, le chinois... on ne sait pas à qui appartient le monde de demain ?

Mots clés : Discrimination positive territoriale/régionale ; Justice Éducative ; Équité et Égalité ; Développement économique et social

INTRODUCTION

Férone et al. (2004) ont confirmé que le développement durable veut dire la conciliation de trois volets, le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique, (Férone, G., Debas, D., et Genin, A.S., 2004, p.6). Le développement est censé être sur l'ensemble du territoire national d'un pays où tous les citoyens et les citoyennes y ont bénéficié sur le même pied d'égalité et recueilli son fruit. Pourquoi pas un développement mondial équitable où l'ensemble des habitants de la planète en bénéficie. La logique nous pousse à poser une autre question, à savoir : comment concilier le développement de la génération présente et le développement des générations futures, c'est-à-dire avoir un développement soutenable ? Cette question rejoint la définition de développement durable donnée par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, fondée par les Nations Unies en 1983, mentionnant ainsi que le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.

Le développement impose trois sentiers, il doit être (i) général, au sens de la valorisation de l'ensemble des atouts d'un territoire ; (ii) équilibré, au sens d'une maîtrise des interactions entre les facteurs et les processus, et (iii) intégrer au sens où il prend équitablement les besoins des générations futures et ceux de la génération actuelle, prenant en considération la notion de temporalité. Il nous impose d'intégrer la notion d'équité où les ressources de planète sont équitablement partagées.

Le développement est général, équilibré, durable et soutenable 'GEDS'. Il est un processus qui concilie l'écologique, l'économique et le social ; et il établit un cercle interactif et vertueux entre ces trois pôles : c'est un développement, économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il constitue un véritable enjeu pour les différents acteurs politiques, civiques, et économiques qui sont confrontés à des défis de justice sociale, d'efficacité économique et de préservation de l'environnement. Mais, il ne faut pas se reléguer sur l'objectif de

développement qui est l'universalité du respect des droits de l'homme, garantissant la justice sociale.

Dans ce travail, on essaye de montrer que pour atteindre un développement GEDS, il est nécessaire de réduire les inégalités sociales surtout au niveau régional/territorial via essentiellement à une discrimination positive dans l'éducation. Le plan de ce travail se présente comme suit : la section suivante présente l'importance de la discrimination éducative dans le développement socio-économique et politique d'un pays ; la deuxième section décrit les aspects des inégalités régionales au Maroc et montre comment la discrimination positive peut jouer un rôle dans le processus de développement du pays ; la troisième section analyse les principaux aspects de l'échec du système éducatif au Maroc ; la quatrième section analyse la situation régionale de l'éducation au Maroc, et la dernière section pour conclure.

DÉVELOPPEMENT G.E.D.S SUR LA BASE D'UNE APPROCHE DISCRIMINATOIRE EN ÉDUCATION

Nous croyons que le développement GEDS signifie tout simplement un développement social, économique et politique qui doit être pour l'humain et axé sur l'humain. Cette croyance implique la nécessité de nouvelles attitudes et responsabilités qui touchent plusieurs domaines à savoir la justice sociale, la solidarité intergénérationnelle, l'aménagement équilibré de l'espace, le renforcement de la démocratie (dialogue social, responsabilité sociale des citoyens, politique de transparence, réputation et fidélisation, relation constructive avec la communauté locale et les acteurs sociaux) qui font l'objet d'enjeux stratégiques, (Dion. M., Wolf. D. et al, 2008). Où se situe le Maroc ?

Durant la dernière décennie, le contexte marocain a été marqué par de fortes dynamiques politiques, économiques et sociales, engendrant des profondes mutations structurelles à tous les niveaux ; mais des difficultés d'accès aux services sociaux persistent pour la majeure partie de la population surtout en zones marginalisées : les communes, les campagnes,

les montagnes, les douars¹, les dchars² et les périphériques de grandes villes. En plus, l'économie marocaine reste fragile aux aléas climatiques, et dépendant de l'environnement politique et économique extérieur. Elle est, aussi, marquée par la prédominance de l'économie informelle et souterraine, et l'économie de la rente, (A. El Alaoui, 2017, p.10). Cette situation a renforcé l'injustice sociale où les femmes, les enfants et les personnes âgées souffrent énormément. Ce constat s'est répercuté sur les droits fondamentaux de la population et le creusement de la marginalisation et la pauvreté d'où la nécessité de renforcer le processus démocratique au Maroc via surtout la démocratie participative, améliorant, par conséquent, le rôle de la société civile et les ONGs (les organismes non gouvernementales) dans ce processus. Cet objectif a été signalé dans l'article 139 de la constitution marocaine de 2011 : "...des mécanismes participatifs de dialogue et de concertation sont mis en place par les conseils régionaux et les conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement...". En ajoutant que les citoyens-nes et les associations peuvent exercer le droit de pétition dont leur modalité d'exécution a été précisée par les lois organiques relatives aux collectivités locales (la loi organique relative n°111-14 aux régions, la loi organique n°112-14 relative aux préfectures et provinces et la loi organique n°113-14 relative aux communes).

Le développement économique ne peut être atteint sans la garantie des infrastructures socioéconomiques de base et des droits fondamentaux à toutes les citoyennes et tous les citoyens. Sans cette garantie, il est impossible de parler de la justice sociale, qui se repose essentiellement sur trois égalités : égalité des droits, égalité des situations et égalité des chances ; ce qui implique que tous les individus aux différentes positions

¹ Douar est un *groupement d'habitations, fixe ou mobile, temporaire ou permanent, réunissant des individus liés par une parenté fondée sur une ascendance commune en ligne paternelle*, source <http://www.cnrtl.fr/definition/douar> . Douar se prononce en arabe Dawār signifie aussi nomade où l'ensemble des personnes composant une famille. En milieu colonial, il est une division administrative de base situé en Afrique du Nord (en particulier au Maroc et Algérie). Il constitue ainsi une fraction territoriale de la commune, constituant ainsi une personne morale.

² Dchar signifie presque la même chose que Douar. Il est utilisé surtout au nord du Maroc dans la région de Rif et Jballa où dans la plupart des cas le nom de Dchar fait référence au nom de la famille qui l'habite.

soient sur pied d'égalité et ce quelles que soient leurs caractéristiques d'âge, d'origine sociale, de sexe, de lieu d'habitat, et etc. Malheureusement ces égalités sont loin d'être réalisées au Maroc ; nous pouvons remarquer, par exemple, l'existence des signaux de l'inégalité des chances et la discrimination qui sont encore prépondérantes dans la société, la politique et l'économie.

Menegat, R. (2002) a confirmé que le développement durable n'est pas possible sans une gestion environnementale urbaine efficace basée sur une démocratie participative. Il signale que la réussite de programmes de cette gestion dépende d'un ensemble complexe de facteurs politico-institutionnels et scientifiques où l'éducation environnementale est l'un des principaux défis qui va aider les citoyens-nes à acquérir les mêmes connaissances et concepts scientifiques que ceux utilisés par la gestion publique de l'environnement, (Menegat, R., 2002, p.204). L'auteur signale que le développement durable ne peut être mis en œuvre sans l'incorporation des mécanismes qui augmentent la décentralisation du pouvoir, la démocratie et l'inclusion sociale, (Menegat, R., 2002, p.206).

Le développement repose sur l'application effective de la démocratie participative comme une nouvelle forme de gouvernance. Elle signifie la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision, de planification, de contrôle et d'évaluation. Ainsi donc, le développement GEDS s'appuie notamment sur la démocratie participative comme un outil efficace pour renforcer l'approche citoyenne. Pour jouer pleinement son rôle, chaque citoyen-ne jouisse de ses droits, vivant dans la dignité, l'équité et l'égalité des chances. La participation de chaque individu dans la société aura sans doute un impact positif sur le processus de développement local, régional et national d'un pays. La raison est simple, un individu dépourvu des besoins nécessaires pour vivre et survenir aux besoins de sa famille, il ne peut pas participer aux programmes de protection de l'environnement ou juste comprendre les programmes de l'égalité de genre ou analyser les messages politiques de terrorisme ou n'importe quel autre programme de développement ambitieux et sérieux. Menegat, R. (2002) a confirmé que l'éducation

permet de sensibiliser les citoyens-nes à la complexité du système environnemental et les aider à développer leur esprit critique et appréhender la notion de gestion environnementale dès le plus jeune âge, (Menegat, R., 2002, p.204). En effet, Il/elle ne peut pas s'intégrer efficacement dans le processus de développement du pays quel que son degré de faisabilité et de l'efficacité sans un niveau d'éducation adéquat qui lui/elle permet d'intégrer dans ce processus.

Le développement nécessite ainsi un individu éduqué, instruit, libre et en bonne santé dont son avenir est garanti par le système politique, économique et social. Pour que chaque individu (homme et femme) joue pleinement son rôle dans le développement, il faut qu'il acquière les compétences et les savoirs nécessaires pour jouer réellement et efficacement son rôle social et sociétal d'où la possibilité de réussir le processus de la démocratie participative.

L'éducation est une transmission, une acquisition, une création et une adaptation des informations et des valeurs pour perfectionner, améliorer et enrichir les compétences et la personnalité d'un individu pour l'intégrer et l'inclure dans la société. De ce fait, l'éducation, le savoir, les compétences et les valeurs sociales sont les clés de levier d'un développement économique et social GEDS. Elle ne permet pas seulement le développement personnel de l'individu mais aussi le développement de sa famille, son territoire, son pays et de la planète toute entière. En plus que l'éducation est parmi les droits humains fondamentaux³, elle permet de garantir un échange sociétal positif⁴, une justice sociale et un climat favorable pour le développement.

³ L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1984) stipule que "Toute personne a le droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, [...] L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine [...] Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié [...]". L'article 13 de Pacte International relatif aux Droits Économiques (1976) stipule que " [...] l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, [...] Il faut poursuivre activement le développement d'un réseau scolaire à tous les échelons, établir un système adéquat de bourses et améliorer de façon continue les conditions matérielles du personnel enseignant [...]". Et, l'article 28 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989) stipule que "Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, [...] et sur la base de l'égalité des chances [...]".

⁴ Pour plus d'explication voir: Drèze and Sen (1995), "India, Economic Development and Social Opportunity", Delhi: Oxford University Press

Il ne suffit pas que le pays déclare dans ses lois et ses textes juridiques son engagement pour garantir l'éducation à ses citoyens-nes comme stipule la constitution marocaine de 2011 notamment dans son article 32 : "...l'enseignement fondamental est un droit de l'enfant et une obligation de la famille et de l'Etat...;" et dans son article 33 qui ajoute que les pouvoirs publics doivent prendre toutes les mesures appropriées en vue, "... d'aider les jeunes à s'insérer dans la vie active et associative et prêter assistance à ceux en difficulté d'adaptation scolaire ou professionnelle...;" ainsi dans son article 34 qui insiste sur le fait que les pouvoirs publics doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques (femmes, mères, enfants et personnes âgées). Pour y arriver, les pouvoirs publics marocains doivent faciliter l'accès aux différents droits fondamentaux (dont notamment le droit à l'enseignement et l'éducation) et doivent employer les différents moyens pour assurer l'égalité et l'équité aux résultats éducatifs.

Pour ces raisons, nous avons consacré cette étude pour analyser comment réduire les inégalités sociales au niveau régional au Maroc via essentiellement l'accès équitable à l'éducation. Du fait qu'il y a une double inégalité. D'une part, une inégalité régionale⁵ où plus de 48% de la richesse créée par l'économie marocaine est concentrée dans deux régions marocaines : la région Casablanca-Settat et la région Rabat-Salé-Kénitra, (Haut-Commissariat au Plan (HCP) -Maroc, 2016). Cette inégalité se manifeste aussi au niveau de la répartition des services sociaux dont les possibilités et les conditions de scolarisation sont inégalement réparties. D'autre part, une inégalité sociale face à l'école. Il n'y a pas une école unique pour tous les enfants, quel que soit leur appartenance sociale. L'inégalité sociale et la dévalorisation/discrimination des filles/femmes

⁵ Selon le Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, le Maroc est doté de 12 Régions: (1) Tanger-Tétouan-Al Hoceima, (2) L'oriental, (3) Fès-Meknès, (4) Rabat-Salé-Kénitra, (5) Béni Mellal-Khénifra, (6) Casablanca-Settat, (7) Marrakech-Safi, (8) Darâa-Tafilalet, (9) Souss-Massa, (10) Guelmim-Oued Noun, (11) Laâyoune-Sakia El Hamra, et (12) Dakhla-Oued Eddahab. Pour plus des détails voir le Portail National Des Collectivités Territoriales, Ministère de L'intérieur, Maroc. <http://www.pncl.gov.ma/fr/News/Alaune/Pages/Nouveau-d%C3%A9coupage-r%C3%A9gional-du-Royaume-.aspx>

sont les obstacles capitaux pour parler d'une équité et d'une égalité des chances.

Dans ce cadre, nous estimons que pour avoir un développement GEDS sur l'ensemble de territoire, il faut accepter une certaine inégalité dans le processus de développement régional/territorial. Il faut équilibrer ce qui est déséquilibré pour atteindre l'équilibre général ; ce qui impose une discrimination positive par région et par genre dont notamment la politique éducative. Elle est considérée comme une compensation d'une inégalité sociale, économique historique et politique. La discrimination positive est pensée comme un moteur de développement économique. Le schéma suivant montre ce processus.

Figure N°1. Pylône de développement à partir d'une approche discriminatoire en éducation



Source : Notre élaboration

INÉGALITE REGIONALE AU MAROC ET ROLE DE LA DISCRIMINATION POSITIVE DANS SA REDUCTION

L'injustice sociale est devenue réalité flagrante au Maroc. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer dont notamment (1) le facteur politique dont notamment une structure politique marquée par une démocratie fragile, la corruption et une faible participation électorale ; (2) le facteur économique à savoir une économie fragile et dépendante des alias climatiques et des autres économies (essentiellement les économies européennes), (3) le facteur culturel dont la culture marocaine reste dominée par les mythes, le mépris des femmes et la discrimination sociale.

En général, la situation au Maroc est très complexe. 12 régions sont réparties sur 710850 km² du territoire marocain avec une importante diversité culturelle, climatique, démographique, économique, administrative et sociale. Le tableau suivant présente la population, la superficie territoriale et le plan administratif de ces régions⁶.

Tableau N°1. Description des 12 régions marocaines

Régions	Population en milliers d'habitants ⁽¹⁾		Superficie en % du territoire national	Commune	Plan administratif Provinces/Préfectures
	2004	2014			
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	2387	3557	2,43%	146	2 Préfectures Tanger-Assilah et M'Diq-Fnideq. 6 Provinces: Al Hoceima, Chefchaouen, Fahs-Anjra, Larache, Ouezzane et Tétouan.
Oriental	1918	2314	12,90%	124	1 Préfecture d'Oujda- Angad. 7 Provinces de Berkane, Taourirt, Jerada, Figuig, Driouch, Guercif et Nador.
Fès-Meknès	3873	4237	5,70%	194	2 Préfectures : Fès et Meknès. 7 Provinces : Boulemane, El Hajeb, Ifrane, Moulay Yaâcoub, Sefrou, Taounate et Taza.
Rabat-Salé-Kénitra	4023	4581	2,56%	114	3 Préfectures : Rabat, Salé et Skhirate-Témara. 4 Provinces: Kénitra, Khémisset, Sidi Kacem et Sidi Slimane.
Béni Mellal-Khénifra	3873	2521	3,99%	135	5 Provinces : Azilal, BéniMellal, Fquih Ben Salah, Khénifra et Khouribga.
Casablanca-Settat	5199	6862	2,70%	153	2 Préfectures : Casablanca ⁽²⁾ et Mohammedia. 7 Provinces : Settat, El Jadida, Ben Slimane, Mediouna, Nouaceur, Berrechid, et Sidi Bennour.
Marrakech-Safi	3103	4521	5,5%	251	1 Préfecture : Marrakech. 7 Provinces : Chichaoua, Al Haouz, El Kelâa des Sraghna, Essaouira, Rehamna, Safi, et Youssoufia.
Drâa-Tafilalet	1492	1635	12,50%	125	5 Provinces : Errachidia, Midelt, Tinghir, Ouarzazate et Zagora

⁶ Le tableau a été élaboré à partir des données de HCP et les 12 rapports du Ministère de l'Intérieur marocain sur la monographie générale des régions, 2015 (<http://www.pncl.gov.ma/fr/LesCollectivitésterritoriales/Pages/default.aspx>).

Souss-Massa	3 114	2677	7,57%	175	2 Préfectures : Agadir-Ida -Ou-Tanane, et Inezgane-Ait Melloul 4 Provinces : Chtouka- Ait Baha, Taroudannt, Tata et Tiznit.
Guelmim-Oued Noun	408	434	6,49%	53	4 Provinces: Guelmim, Sidi Ifni, Tan-Tan et Assa Zag.
Laâyoune-Sakia El Hamra	317	368	19,7%	20	4 Provinces: Boujdour, Es-Smara, Laâyoune et Tarfaya
Dakhla-Oued ed Dahab	99	143	18,4 %	13	2 Provinces: Oued Eddahab et Aousserd
Total Maroc	26692	33850	710850	1503	13 Préfectures et 62 Provinces

Source : Elaboré à partir des données de Haut-Commissariat au Plan (HCP), et le Ministère de l'Intérieur du Maroc (2015)

- (1) Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Maroc de 2004 et 2014.
(2) Préfecture du Grand-Casablanca comprend 8 Préfecture-arrondissement : Préfecture-arrondissement Casablanca-Anfa, Préfecture-arrondissement Al Fida-Mers Sultan, Préfecture-arrondissement Aïn Sebaâ-Hay Mohammedia, Préfecture-arrondissement Hay Hassani, Préfecture-arrondissement Aïn Chock, Préfecture-arrondissement Sidi Bernoussi, Préfecture-arrondissement Ben M'Sik et Préfecture-arrondissement Moulay Rachid.

Les superficies des régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (2,43%), de Rabat-Salé-Kénitra (2,56%) et de Casablanca-Settat (2,70%) sont faibles par rapport aux autres régions mais, d'une part, en termes de la densité, elles représentent des densités très fortes soient respectivement : 206,0 habitants /Km² ; 251,8 habitants /Km² et 352, 8 habitants /Km² (selon les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Maroc, 2014). Et, d'autre part, en termes de la création de richesses, leurs poids dans le PIB marocain sont, aussi, importants. Ils sont, selon les années comptables, entre 8,6% et 8,9% pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, entre 16,8% et 15,8% pour la région de Rabat-Salé-Kénitra, et entre 30,5% et 32,2% pour la région de Casablanca-Settat.

Au niveau de pauvreté, vulnérabilité et inégalité, le Maroc a enregistré une amélioration considérable mais avec des écarts régionaux importants, Tableau n°2 en annexe.

Le taux de pauvreté au niveau national se situe à 4,8% en 2014 contre 15,3% en 2001, soit un écart négatif de 10,5%. En effet, l'écart de pauvreté régional en 2001 se situe entre -9,3% et +15,3%. Le taux très faible est enregistré dans la région de Sud (6%) qui englobe Guelmim-Oued Noun, Laâyoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Ed Dahab ; et le taux très élevé est enregistré dans la région de Drâa-Tafilalet (40,3%). Cet écart a connu

une détérioration en 2014. Il se situe entre -0,5% et +9,8%. Cependant, la région de Drâa-Tafilalet reste la région la plus touchée par la pauvreté.

Le taux de vulnérabilité au niveau national se situe à 12,5% en 2014 contre 38,1% en 2001, soit un écart négatif de 25,6%. En effet, l'écart de vulnérabilité régional en 2014 se situe entre -21,4% et +65,4% contre -2,1% et +3,7% en 2001. Le taux faible a été enregistré dans la région de Sud (10,4%); par contre le taux très élevé a été enregistré dans la région de Drâa-Tafilalet (16,2%).

La situation de certaines régions a été détériorée malgré les taux de pauvreté et de vulnérabilité enregistrés en 2014 ont été reculés par rapport à l'année 2001. La région de BéniMellal-Khénifra est classée en 2ème position en 2014 avec des taux de pauvreté et de vulnérabilité très élevés par rapport à ceux du niveau national et contre, respectivement, la 7ème position et la 6ème position en 2001. Pour la région de Souss-Massa, sa situation est gravement détériorée. Cette région est située à la 1ère position en 2014 contre la 5ème en 2001. La même remarque est soulevée pour la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima qui se situe à la 3ème position en 2014 contre la 8ème en 2001.

Le taux d'inégalité ou l'indice de Gini au niveau national est de 0,406 en 2014 contre 0,395 en 2001, soit un écart positif de 0,011. Il faut noter que la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 1 : plus il se rapproche de zéro '0', plus l'économie tend vers une égalité parfaite des niveaux de vie et, inversement, plus il se rapproche d'un '1', plus l'économie est dans inégalité de plus en plus absolue. Ce qui implique qu'il y a une grande inégalité dans les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra malgré leurs poids économique dans le PIB marocain. Ainsi, la région de Sud a enregistré une meilleure situation d'égalisation des niveaux de vie en 2001 par rapport aux autres régions du Maroc (10ème position : 0,350). Cependant, cette position s'est détériorée pour que la région de Sud se classe en 2ème position, soit un écart négatif de 0,052.

D'après le tableau 2 en annexe, les disparités au niveau de vie sont légèrement réduites dans certaines régions avec des écarts qui se situent

entre 0,009 et 0,036. Tandis que dans le reste des régions, ces disparités sont accentuées où les écarts sont entre 0,003 et 0,052.

Les inégalités des niveaux de vie sont très flagrantes à l'intérieur de chaque région et entre villes et campagnes. Celles-ci sont expliquées par les taux de pauvreté calculés par milieu de résidence⁷. Ces données montrent que la pauvreté au Maroc a un caractère rural. Elle demeure beaucoup plus ancrée en milieu rural, dépassant 30% dans certaines communes. Cependant, la région de Drâa-Tafilalet reste la région la plus pauvre, enregistrant des taux de pauvreté les plus élevés.

Dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, le taux de pauvreté en milieu rural varie de 3,31% à 30,19% contre une variation de 1,49% à 16,94% en milieu urbain. Au niveau de la région de l'Oriental, la pauvreté touche 24,8% de la population, soit un ménage sur quatre. Plus de 15 communes rurales dans la Région de Béni Mellal-Khénifra et 30 communes rurales dans la région de Fès-Meknès ont un taux de pauvreté supérieur à 20%, ce qui représente presque 8% de la population. En milieu rural de la région de Rabat-Salé-Kénitra, le taux de pauvreté varie entre 2,23% et 26,48% contre un taux qui varie entre 0,02% et 24,04% en milieu urbain.

De même au niveau de la région de Casablanca-Settat, la pauvreté demeure beaucoup plus ancrée en milieu rural avec un taux variant de 2,5% à 27,3% contre 0,5% et 25,6% en milieu urbain ; et au niveau de la région de Marrakech-Safi, le taux de pauvreté en milieu rural varie de 5% à 35% contre un taux qui varie de 0,8% et 29,9% en milieu urbain. La pauvreté dans cette région touche 19% de la population, soit un ménage sur cinq. Dans la région de Souss-Massa, un taux de pauvreté supérieur à 30% est enregistré dans 6 communes rurales, représentant plus de 2% de la population et un taux de pauvreté entre 20% et 30% dans 24 communes rurales, représentant 6,8% de la population.

⁷ Les données de pauvreté sont tirées des 12 rapports sur les monographies des régions publiées par le Ministère de l'Intérieur du Maroc en 2015.

Par contre, les régions de Sud (la région de Guelmim-Oued Noun, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra et la région de Dakhla-Oued Ed Dahab) sont des régions les moins pauvres du pays. Le taux de pauvreté varie entre 2% et 4%. Il reste au-dessous de celui enregistré à l'échelle nationale (presque 5%).

Cette réalité se répercute sur les catégories les plus fragiles de la société notamment les enfants et les femmes. Elle se répercute sur les secteurs sociaux, à savoir l'éducation et la santé. Dans ce cadre, on ne peut pas établir une seule politique pour l'ensemble de territoire national. Des réalités différentes nécessitent des mesures différentes. Avec la décentralisation, il faut mettre des politiques publiques différentes selon les régions, les villes ou les campagnes afin d'obtenir un seul résultat surtout dans l'éducation, puisque le renforcement des capacités de chaque individu dans la société permet d'améliorer sa rentabilité/productivité et son savoir-faire, et, ainsi, l'intégrer dans le processus de développement social, économique, environnemental et politique du pays. Il faut discriminer les objectifs et les programmes.

L'idée n'est pas nouvelle. Plusieurs politiques discriminatoires ont été appliquées dans différents domaines : politiques, sociaux, économiques et culturels. L'objectif majeur de cette discrimination positive est de renforcer la démocratie, le développement et l'intégration sociale.

Au cours des années 70, l'Angleterre a été le premier pays en Europe à mettre en place une politique de discrimination positive dans les programmes et les objectifs éducatifs ; et au début des années 80, elle s'est arrivée en France. Cependant, cette politique n'a pas la même démarche d'application. Elle dépend de la réalité sociale, politique, économique, environnementale et culturelle du pays. Dans son article, Moisan C., (2002) a essayé de montrer les points communs et les divergences de la politique discriminatoire positive appliquée dans la France, la Belgique et l'Angleterre dans les programmes et les objectifs éducatifs. Elle a distingué entre (i) la méthode française qui est basée sur des critères sociaux et scolaires afin de déterminer l'école ou le territoire prioritaire ; (ii) la méthode anglaise qui prend en considération l'engagement volontaire et la

qualité du projet, et (iii) la méthode de belge qui repose sur des critères sociaux pour se donner illusion d'atteindre tous ceux qui sont en difficulté.

Au début des années 1980, la France a connu l'instauration d'une politique d'éducation prioritaire en vue de lutter contre les inégalités sociales via la création des zones prioritaires (ZEP). L'objectif de cette politique est de "contribuer à corriger cette inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé,"⁸ (cité par Lydie Heurdier, 2014, p.155). Cette politique discriminatoire est considérée comme égalité d'accès et non comme égalité des acquis ou de réussite scolaire, et elle a été conçue pour ne pas durer mais elle a continué d'exister. En dépit qu'elle a très peu étudiée d'un point de vue historique ou socio-historique, elle continue de fonctionner, Lydie Heurdier (2014). Parmi les rares études réalisées sur ZEP, il y a la note de synthèse écrite par Martine Kherroubi et Jean-Yves Rochex (2002). Ces auteurs ont essayé d'analyser les modalités de mise en œuvre et les effets de la politique ZEP, et les déterminants concrets de la réussite ou des difficultés scolaires en ZEP. Ainsi, ils ont analysé les modalités scolaires et non scolaires de socialisation et de scolarisation des élèves de milieux populaires (et plus particulièrement des enfants et adolescents habitant et fréquentant les quartiers et les établissements les plus concernés par la ségrégation sociale et scolaire), et les conditions inégales de scolarisation, d'enseignement et d'apprentissage qui en résultent, (Martine Kherroubi et Jean-Yves Rochex, 2002, p.115). Aussi, Lydie Heurdier (2014) a essayé de porter une lecture historique sur l'application de la politique ZEP depuis 1981 jusqu'au 2001. Cependant, il faut noter que la politique discriminatoire en éducation est plus ancienne ; elle a vu le jour aux États-Unis et en Grande-Bretagne dès les années 1960, tandis que la France n'a commencé que depuis les années 1980. On peut dire que la politique discriminatoire reste liée au contexte politique, social et économique du pays : les institutions politiques, les visions stratégiques, le niveau de développement territorial, etc. Pour cette raison, nous croyons

⁸ Ministère de l'Éducation nationale de France, "Circulaire n° 81-238 du 1er juillet 1981 : zones prioritaires", Bulletin officiel, 27, 9 juillet 1981.

que chaque pays peut établir sa propre politique discriminatoire en éducation selon la vision stratégique qu'elle considère comme prioritaire.

La discrimination positive a connu aussi son application dans le milieu du travail, le centre international pour le développement des politiques migratoires⁹ (ICMPD) a fait la distinction entre la discrimination positive et l'action positive : la discrimination positive dans l'emploi signifierait embaucher, retenir ou promouvoir des personnes parce qu'elles appartiennent à un groupe cible de la population plutôt que parce qu'elles sont qualifiées pour l'emploi et les embaucher en dépit d'autres candidats qui sont réellement qualifiés pour le travail. Toutefois, l'action positive consiste de donner à tous ceux qui sont qualifiés ou à tous ceux qui pourraient se qualifier une chance égale. Cette action consiste à aller au-delà de la simple non-discrimination et de la discrimination positive, en ce sens qu'elle essaie d'atteindre et de développer plutôt que d'attendre et de voir qui s'applique. Par conséquent, l'action positive est spéciale en ce qu'elle demande des relations plus intenses entre l'organisation et la communauté. L'ICMPD déclare que l'action positive dans le milieu du travail n'est pas une œuvre de charité. Elle ne profite pas exclusivement aux minorités concernées, mais elle offre de très bonnes sens des affaires, et cela tend à affecter positivement les conditions de travail de tout le monde,¹⁰ (ICMPD, 2008, P.4). Il a défini l'action positive comme une capacité pour accroître la participation de groupes particuliers dans certaines sphères d'activité économique, politique ou sociale, dans lesquelles ces groupes sont considérés comme sous-représentés¹¹, (ICMPD, 2008, P.6).

Pour assurer une égalité dans la répartition des richesses et une inclusion sociale, des mesures et des actions positives sont nécessaires dans notamment la politique sociale, accordant plus d'importance aux secteurs sociaux. Il faut noter que ces secteurs ont été marginalisés durant plusieurs

⁹ Ou International Centre for Migration Policy Development (ICMPD).

¹⁰ "... *positive action is not charity. It does not exclusively benefit the minorities concerned but makes very good business sense, be it in manufacturing, in retailing, in the police or elsewhere, and it tends to affect everybody's working conditions positively*", (ICMPD, 2008, P.4)

¹¹ "...to increase the participation of particular groups in certain spheres of economic, political or social activity, in which those groups are regarded as underrepresented", (ICMPD, 2008, P.6).

années au Maroc où les régions dites les régions du Maroc profondes sont les plus touchées de la politique antisociale ou de la marginalisation sociale. Si le Maroc a confirmé son engagement pour le renforcement de la démocratisation des institutions via surtout la décentralisation et la régionalisation avancée. Cependant, démocratiser, ce n'est plus unifier (en tout cas pas directement) ; démocratiser, c'est pratiquer une discrimination positive dont l'objectif final est la réunification du territoire économique et social du pays. Démocratiser, c'est avoir même service social sur l'ensemble du territoire. Le processus ne peut être atteint sans l'humain. En effet, le processus de la démocratisation sur les 12 régions marocaines passe forcément entre autres par la lutte contre l'échec scolaire des enfants, de doter l'école de moyens matériels supplémentaires, de doter l'école des professeurs et enseignants professionnels et d'offrir les mêmes services à tous et à toutes.

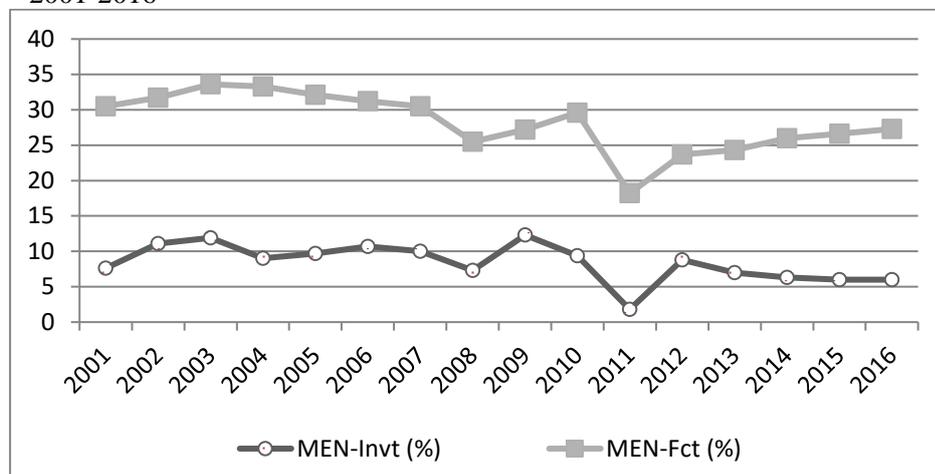
ECHEC DU SYSTEME EDUCATIF MAROCAIN

Le système éducatif marocain a connu un échec au niveau quantitatif et qualitatif. Les politiques éducatives adoptées, et les modes de gouvernance qui en ont découlé, n'ont pas réussi à offrir une éducation de qualité et une école unique à tous les marocains. Dans son rapport, le Conseil Supérieur de l'Enseignement du Maroc (CSEM) a signalé que le management du système éducatif affronte des problèmes caractérisés par « une gouvernance hésitante et peu responsabilisante », (CSEM, 2008, p.29). La raison est simple, elle découle du manque d'une volonté politique pour renforcer et développer ce système.

Figure N°2 présentée ci-dessous indique que la part des dépenses d'investissement en éducation dans le budget d'investissement de l'État marocain (MEN-Invt, %) reste très faible et en diminution. Elle a diminué durant les 9 dernières années, enregistrant un écart négatif de 2,8% : elle est en moyenne de 7,2% entre 2008-2016 contre 10,0% entre 2000-2007. Alors que cette part a été de 8,8% en moyenne durant la période 1990-1994. En parallèle, la part du budget de fonctionnement de l'éducation représente plus d'un quart du budget de fonctionnement de

l'État (MEN-Fct, %). Cependant, cette part est en diminution, enregistrant en moyenne 25,4% entre 2008-2016 contre 31,8% entre 2000-2007.

Figure N°2. Evolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'éducation en %, durant 2001-2016

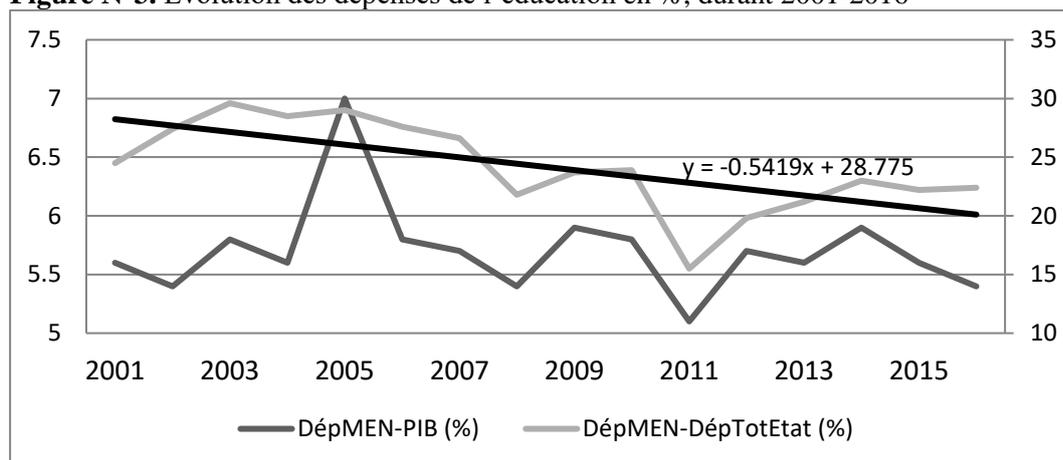


Source : Élaboré à partir des données du Ministère de de L'Économie et des Finances, Maroc, 2016.

En tenant compte que la population marocaine est une population jeune ; l'effectif des personnes de moins de 15 ans représente en moyenne presque 44% entre 2008-2016 dont 52% se située dans le milieu rural. Ceci nécessite des efforts considérables dans la formation et l'éducation de ces jeunes puisqu'ils sont considérés comme des moteurs de croissance et de développement ; malheureusement il n'est pas le cas : les données montrent que la part des dépenses de l'éducation dans le PIB (DépMEN-PIB, %) est très faible ; elle est aux alentours de 5,5% (axe vertical gauche) et, d'autre part, la part des dépenses de l'éducation dans les dépenses totales de l'État (DépMen-DépTotEtat, %) a une tendance baissière (axe vertical de droite), Figure N°3.

A cet effet, on peut constater qu'il y a un désengagement de l'État envers l'éducation. Comment peut-on atteindre une croissance économique continue sans un investissement dans l'éducation et la formation ?

Figure N°3. Evolution des dépenses de l'éducation en %, durant 2001-2016



Source : Élaboré à partir des données du Ministère de de L'Économie et des Finances, Maroc, 2016.

L'éducation est un investissement qui permet d'augmenter le stock des compétences et la productivité des savoirs de la population, (Schultz, 1960 et 1961 ; Becker, 1962 et 1964). Dans ce cadre, la croissance économique ne dépend pas seulement du travail et du capital matériel, mais aussi du capital immatériel dont l'éducation joue un rôle crucial dans sa formation et son accumulation. Cependant, l'éducation influence non seulement la croissance économique, mais son impact se propage à d'autres indicateurs socioéconomiques et même politiques.

En plus de son rôle positif sur la croissance économique, Jandhyala B. G. Tilak (1989) a confirmé que l'éducation joue un rôle primordial dans la pauvreté et la distribution de revenu, signalant ainsi que les rendements de l'éducation sont presque égaux –ou supérieur- à ceux du capital physique¹², (Jandhyala B. G. Tilak, 1989, p.60). Il a constaté que l'éducation est un facteur signifiant dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la distribution du revenu, transférant certaines ressources de groupes à revenu supérieur vers d'autres à revenu inférieur. Ainsi, les effets non-mesurables de l'éducation sur les variables socioéconomiques sont importants sur la société. Elle est considérée comme un super transformateur, influençant les contraintes réelles fondamentales du

¹² Traduction en français de "...returns to education being fairly compatible with, if not more than those to investment in physical capital", (Jandhyala B. G. Tilak, 1989, p.60).

développement, liées aux dimensions sociales et économiques et de nature structurelle¹³, (Jandhyala B. G. Tilak, 1989, p.61).

L'éducation est un catalyseur fort pour atteindre une interconnexion de tous les objectifs de développement avec des interrelations clés entre l'éducation, la santé, la réduction de la pauvreté et l'égalité des sexes, où l'amélioration dans un domaine a un effet positif sur les autres, (UNESCO, 2012, p.2). Cependant, en plus de son impact positif sur la santé et la réduction de la pauvreté, l'éducation joue un rôle majeur dans la lutte contre la discrimination et le racisme. Elle a également une fonction de socialisation cruciale en formant les identités personnelles et collectives au-delà de son rôle socio-économique bien établi. Elle est l'outil efficace pour la formation d'une citoyenneté responsable et la promotion d'une participation sociale critique, fondée sur des principes de respect pour la vie, la dignité humaine et la diversité culturelle. Promouvoir le respect de la diversité dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme peut faciliter le dialogue interculturel, aider à prévenir les conflits et protéger les droits des groupes marginalisés, créant par la suite des conditions optimales pour atteindre les objectifs de développement, (UNESCO, 2012, p.4).

La mesure des effets de l'éducation sur le développement socio-économique est une mission impossible pour les chercheurs ; puisque ses retombés dépassent la sphère économique de court terme ou de long terme. Walter McMahon (ND)¹⁴ a constaté que les rendements globaux des investissements dans l'éducation sont énormes. Ils peuvent être observés dans des différents domaines à savoir : "une augmentation de l'espérance et une réduction de la mortalité infantile; la promotion de la démocratie, les droits de l'homme et de la stabilité politique ; l'incidence de ces facteurs sur les taux d'investissement dans le capital physique et les effets de rétroaction sur la croissance économique; les impacts sur la réduction de la pauvreté et la réduction des inégalités, les implications pour la durabilité

¹³ Traduction en français de "a great transformer... the basic real constraints in development, that are related to social and economic dimensions and are structural in nature", (Jandhyala B. G. Tilak, 1989, p.61)

¹⁴ ND : Article Non Daté

environnementale et les implications pour la réduction des crimes, 15" (Walter McMahon, ND, p.4). Dans des études précédentes (2016(a), 2016(b)), nous avons montré que l'éducation a un effet positif sur la croissance économique surtout l'éducation de la femme, concluant pour les quatre pays Maroc, Algérie, Tunisie et Égypte qu'une augmentation de 1% du taux de scolarisation des femmes diminue le taux de fécondité entre 2.16% et 14.6% et augmente le taux de croissance économie entre 0.011% et 0.6%.

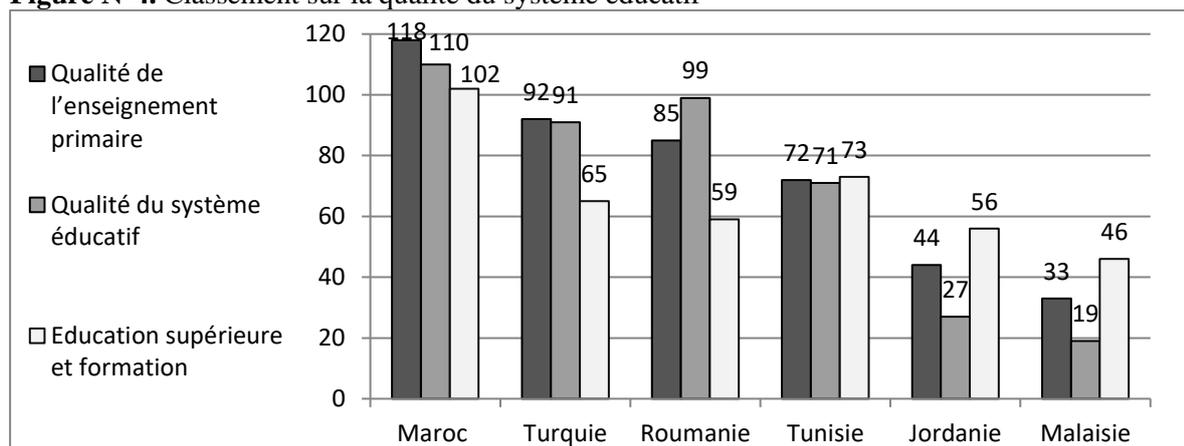
La parité et l'égalité genre sont loin d'être réalisées au Maroc. Selon les données de l'UNESCO, le ratio filles/garçons des inscriptions au primaire et au secondaire¹⁶ est de 0,914 en 2012 contre 0,832 en 2000, ce qui montre que la parité au Maroc n'a avancé que presque de 0,082 durant les douze années. Malgré cela, cette situation reste au-dessus de celle enregistrée au niveau mondial avec une amélioration de presque 0,066 durant les douze années, soit un taux de 0,976 en 2012 contre 0,910 en 2000 ; ainsi que celle de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient (MENA) avec une amélioration de seulement de 0,048 durant les douze années, soit un taux de 0,947 en 2012 contre 0,899 en 2000. Il faut noter que pour certains pays de MENA, la parité est réalisée avec un ratio qui dépasse 1, à titre d'exemple : l'Iran (1,029) et la Jordanie (1,028).

En outre, les faibles dépenses d'investissement en éducation se sont répercutées sur la qualité du système éducatif au Maroc. Son classement a dépassé le 100ème ; tandis qu'il est classé 52ème rang pour sa qualité des études en Maths et Sciences et en 54ème rang pour la scolarisation primaire selon le rapport mondial sur la compétitive de 2013-2014, Figure N°4.

¹⁵ Traduction en français de: "greater longevity and reduced infant mortality; increasing democratization, human rights, and political stability, impacts of these on rates of investment in physical capital with feedback effects on economic growth; impacts on poverty reduction and reduction of inequality, implications for environmental sustainability, and implications for homicide and property crime rates", (Walter McMahon, ND, p.4).

¹⁶ Un ratio inférieur à 1 (100%) suggère que les filles sont plus défavorisées que les garçons dans les opportunités d'apprentissage, c'est-à-dire les filles sont pénalisées au plan de l'éducation. Inversement, un ratio supérieur à 1 (100%) suggère que les filles sont plus favorisées.

Figure N°4. Classement sur la qualité du système éducatif



Source : Elaboré à partir des données tirées du rapport mondial sur la compétitivité 2013-2014

INEGALITE REGIONALE EN MATIERE D'EDUCATION ET DE FORMATION

A signaler qu'au Maroc, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus est de presque 32% en 2014, soit une disparité entre les sexes : 22,1% pour les hommes et 41,9% pour les femmes, et une disparité entre milieu : 22,2% pour l'urbain et 47,7% en milieu rural. Dans cette réalité, il s'ajoute la disparité entre et intra régionale, Tableau N°3.

Trois caractéristiques majeurs marquent l'enseignement primaire au Maroc : (i) Presque 47% des élèves de l'enseignement primaire sont des filles au niveau national; (ii) la plupart des élèves sont inscrits dans les enseignements primaires publics ; (iii) La présence de l'enseignement privé surtout dans la région de Casablanca-Settat et la région de Laâyoune-Sakia El Hamra dépasse les 20%, et (iii) les élèves ruraux sont concentrés dans les régions les plus pauvres : la région de Drâa-Tafilalet, la région de Souss-Massa, la région de Marrakech-Safi et la région de Béni Mellal-Khénifra.

Tableau N°3. Pourcentage des élèves de l'enseignement primaire par province, milieu de résidence, type d'enseignement et sexe

Région	Total des effectifs ⁽¹⁾	Enseignement public	Enseignement privé	Rural ⁽²⁾	Filles
Marrakech-Safi	22,6%	89,0%	11,0%	60,2%	47,5%
Casablanca-Settat	18,4%	73,5%	26,5%	33,1%	47,7%
Rabat-Salé-Kénitra	12,9%	82,1%	17,9%	40,5%	47,9%
Fès-Meknès	12,7%	87,3%	12,7%	45,9%	47,5%
Tanger-Tétouan-Al-Hoceima	10,7%	89,9%	10,1%	46,8%	48,1%
Béni Mellal-Khénifra	7,6%	91,1%	8,9%	59,6%	47,4%
Oriental	6,3%	90,0%	10,0%	38,1%	47,1%
Drâa-Tafilalet	5,6%	96,5%	3,5%	72,8%	47,7%

Guelmim-Oued Noun	1,2%	90,4%	9,6%	35,4%	47,1%
Laâyoune-Sakia El Hamra	1,0%	77,7%	22,3%	1,4%	47,6%
Souss-Massa	0,7%	95,5%	4,5%	71,1%	46,8%
Dakhla-Oued Eddahab	0,3%	82,4%	17,6%	1,5%	47,8%

Source : Calculé à partir des données du Ministère de l'Éducation Nationale du Maroc, 2017

Note :

- (1) il présente l'effectif des élèves de l'enseignement primaire divisé par l'effectif total des élèves de l'enseignement primaire (en %).
- (2) il présente le pourcentage de l'effectif des élèves de l'enseignement primaire du milieu rural par rapport aux élèves de l'enseignement primaire inscrits dans les établissements publics.

L'existence du rural impose des mesures particulières. Ce milieu est marqué par une faible ou absente infrastructure de base ce qui aura un impact négatif sur les résultats des élèves. C'est une autre raison qui nous pousse à défendre l'idée de la politique de la discrimination positive et de suggérer une action en faveur de l'égalité comme une priorité qui doit être inscrite au cœur de la refondation de l'école marocaine. Si non, l'école marocaine continuera à reproduire les mêmes positions sociales car une bonne part du destin scolaire restera liée à l'origine sociale.

Benabdelaali et al. (2013) ont constaté l'existence de forts écarts de développement humain entre les régions marocaines en utilisant la méthodologie de l'Indice de Développement Humain révisée en 2010. Les disparités apparaissent plus flagrantes au niveau d'éducation où leur analyse a montré que les régions du Grand Casablanca, de Rabat Salé Zemmour Zeair, de Fès Boulemane, du Sud et de Meknès Tafilalet occupent les cinq premiers rangs en ce qui concerne l'indice de l'éducation qui sont, respectivement, de 0.62, 0.54, 0.48, 0.16 et 0.44. Ainsi pour les sous composantes de cet indice, les mêmes régions sont classées les 5 premiers rangs en ce qui concerne la moyenne des années de scolarisation des 25 ans et plus et l'espérance de vie scolaire, (Benabdelaali et al., 2013, p.77). Les auteurs ont constaté que la région de grand Casablanca est développée par rapport aux autres régions. En termes d'années de retard, la région de Taza-Al Hoceima-Taounat, la région de Tadla Azilal et la région de Souss-Massa-Draa accusent un retard de plus de 36 ans pour la moyenne d'années de scolarisation et de presque 10 ans pour l'espérance de vie scolaire, (Benabdelaali et al., 2013, p.85). Ils ont expliqué que ce classement est justifié par "des taux d'analphabétisme relativement bas, de la présence d'une forte proportion de la population ayant atteint des

niveaux supérieurs et d'un faible taux de déperdition", (Benabdelaali et al., 2013, p.77). Cette explication est celle donnée dans les sections précédentes, il y a de grands écarts entre les régions notamment au niveau de taux d'analphabétisme, de taux de vulnérabilité, de taux de pauvreté et de l'indice d'inégalité. La solution consiste donc à établir une politique discriminatoire positive pour diminuer les écarts de développement cumulés depuis des décennies entre les différentes régions.

CONCLUSION

Le problème de régions de Rif¹⁷ et de Sud-Est¹⁸ au Maroc nous laisse à s'interroger sur les causes profondes de la crise. Quel que soit la panne sociale soit dans ces régions, soit dans d'autres régions, la politique de discrimination positive est considérée comme une première étape pour corriger et affronter les inégalités sociales, scolaires, éducatives et sanitaires, qui s'enracinent et pourrissent la société marocaine.

La discrimination positive en elle-même n'est pas une seule solution efficace pour garantir l'équité et l'égalité des chances. Pour réussir le processus de développement, une nouvelle école civique dans un cadre d'une justice sociale. Le changement des structures sociales, culturelles, politiques et économiques nécessite une stratégie de long terme.

Les stéréotypes qui existent dans la société et qui sont liées à la religion, aux coutumes, aux traditions et aux valeurs de l'intimidation de la femme et les personnes aux besoins spécifiques, nous laisse à défendre l'idée d'une école fondée sur des valeurs universelles : les personnes sont jugées sur des valeurs humaines et non sur leur sexe, leur capacité physique ou intelligente. Pour instaurer une école unique, il faut qu'elle soit porteuse des idéaux de liberté, d'égalité, de solidarité, des principes de citoyenneté, de laïcité, de respect de l'autre, d'universalisme et d'unité.

¹⁷ Cette région a connu une révolution sociale contre la discrimination et la marginalisation. Manque des infrastructures socioéconomiques : école, hôpitaux, routes...

¹⁸ Plus précisément Zagora et Tinghir.

Cependant, une politique éducative qui ne se base pas sur le numérique ; elle aura, sans doute, pour résultat une génération numériquement analphabète. Elle sera ainsi un obstacle au développement GEDS puisque le déploiement des usages du numérique dans le monde actuel et futur sera une nécessité et un besoin primordial, transformant les pratiques quotidiennes en numérique. En effet, l'introduction du numérique dans le système éducatif est une nécessité car sa généralisation dans l'ensemble de la société, les enjeux de l'apprentissage du numérique et par le numérique sont essentiels pour le système éducatif : Son usage permet de développer les compétences disciplinaires des élèves mais également leurs compétences transversales (autonomie, créativité, travail collaboratif, etc.). En parallèle, il faut diversifier et encourager l'apprentissage des langues. En plus de deux langues officielles : arabe et tamazight, le programme éducatif doit diversifier davantage les langues apprises au profit de l'anglais, de japonais, de chinois... on ne sait pas à qui appartient le monde de demain ?

REFERENCES

- [1] Balatchandirane, G. (2007). "Gender Discrimination in Education and Economic Development: A study of Asia", V.R.F. Series; No.426; Mar.2007. Institute of Developing Economies, Japan External Trade Organization. 237 pages.
- [2] Becker G. S. (1962), "Investment in Human Capital: A Theoretical Analysis", *Journal of Political Economy*, 70(5), pp. 9-49.
- [3] Becker G. S. (1964), "Human capital: a theoretical and empirical analysis, with special reference to education", National bureau of economic research publications, General series. New York, États-Unis.
- [4] Benabdelaali W., Z. Bennaghmouch, S. Cheddadi et A. Kamal (2013). "Disparités régionales de développement humain au Maroc". *Région et Développement* n° 37-2013. Pp65-93.
- [5] Centre International pour une politique de développement d'immigration Migration 'the International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)', (2008). "The Benefits of Positive Action". Thematic Discussion Paper On behalf of the European Union Agency for Fundamental Rights (FRA). Vienna, March 2008. Paper realized by Elisabeth Strasser (project manager) August Gächter, Mariya Dzhengozova.
- [6] Conseil Supérieur de l'Enseignement du Maroc (CSEM), (2008). "Etat et perspective du système d'éducation et de formation. Volume1 : Réussir l'école pour tous"--rapport annuel – Rabat 2008-107pages.
- [7] Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, (1989). <https://www.humanium.org/fr/wp-content/uploads/convention-internationale-relative-aux-droits-de-l-enfant-integral.pdf>
- [8] Déclaration universelle des droits de l'homme -OHCHR-, (1948). <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>
- [9] Dion. M., Wolf. D. et al, (2008). *Le développement durable : théories et applications au management*. Dunod. p 246

- [10] ECOSOC (2011). "Implementing the Internationally Agreed Goals and Commitments in Regard to Education". Report of the Secretary General of the United Nations.
- [11] El Alaoui, A. (2016(a)). "Impact of women's education on the economic growth: an empirical analysis applied to Morocco, Algeria, Tunisia, and Egypt", *International Journal of Social Sciences and Education Research*, 2 (3) , 1187-1210.
- [12] El Alaoui, A. (2016(b)). "What kind of women's education that affects economic growth?", *the Journal of Quality in Education*. N°7, 2016, pp. 35-47.
- [13] El Alaoui, A. (2017). "Travail de la femme marocaine entre inégalité et protection sociale", <https://www.researchgate.net/publication/316457729>, Conference Paper, March 2017. Colloque International : Travail, Emploi et Entrepreneuriat Féminin entre le droit et la pratique : quels horizons ? 30 et 31 mars 2017. Faculté de Droit-Souissi, rabat
- [14] Féron, G., Debas, D., et Genin, A.S., (2004). *Ce que développement durable veut dire*. Editions d'Organisation. p.6.
- [15] Jandhyala B. G. Tilak., (1989). "Education and its relation to economic growth, poverty, and income distribution: past evidence and further analysis". *World Bank discussion papers; no. WDP 46*. Washington, DC: The World Bank. <http://documents.worldbank.org/curated/en/357751468739481512/Education-and-its-relation-to-economic-growth-poverty-and-income-distribution-past-evidence-and-further-analysis>
- [16] Lydie Heurdier, (2014). "La politique d'éducation prioritaire. Un projet conduit hors du champ politique (1981-2001)", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2014/4 (N°124), Pp. 155-168. DOI 10.3917/vin.124.0155
- [17] Martine Kherroubi et Jean-Yves Rochex (2002). "La recherché en éducation et les ZEP en France : 1. Politique ZEP, objets, postures et orientations de recherche", *Revue française de pédagogie*, 140, juillet-août-septembre 2002, Pp. 103-131.
- [18] McMahon, Walter., (ND). "The Impact of Human Capital on Non-Market Outcomes", <http://www.oecd.org/innovation/research/1825143.pdf>
- [19] Menegat, R. (2002). "Participatory democracy and sustainable development: integrated urban environmental management in Porto Alegre, Brazil", *Local Agenda 21 in Porto Alegre. Environment & Urbanization Vol.14 No.2 October 2002*. pp181-206.
- [20] Ministère de de L'Économie et des Finances, Direction des Études et des Prévisions Financières - Maroc, (2016). "Tableau de Bord Social". https://www.finances.gov.ma/depf/SitePages/publications/en_chiffres/bord_social/social.pdf
- [21] Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales, Maroc, (2015). *La Monographie générale*. <http://www.pncl.gov.ma/fr/LesCollectivitésterritoriales/Pages/default.aspx>
- [22] Moisan Catherine, (2002). "L'éducation prioritaire en Europe: Evaluation des expériences de la France, de l'Angleterre et de la Belgique". *Ecarts d'identité*, n° 99, printemps 2002, pp. 42-47.
- [23] Pacte international relatif aux droits économiques, (1976), A.G. res. 2200A, XXI, 21 U.N. GAOR Supp. No. 16, à 49, U.N. Doc. A/6316, 1966, 993 U.N.T.S. 3, entrée en vigueur le 3 janvier 1976. http://www.unesco.org/education/pdf/SOCIAL_F.PDF
- [24] Rapport global sur la compétitivité 2013-2014. *The Global Competitiveness Report, 2013-2014*. Klaus Schwab, World Economic Forum. http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2013-14.pdf
- [25] Schultz Theodore W., (1960). "Capital Formation by Education", *Journal of Political Economy*, 60, pp. 571-583.
- [26] Schultz Theodore W., (1961). "Investment in Human Capital", *American Economic Review* 51(1) March, pp.1-17.
- [27] Vandermotten, C. (2002). *Le développement durable des territoires*. Editions de l'Université de Bruxelles. p45.
- [28] UNESCO, (2012), "Education and skills for inclusive and sustainable development beyond 2015", *Thematic Think Piece*. Pp.1-16

ANNEXES

Tableau N°2. Taux de pauvreté, vulnérabilité et inégalité selon la région 2001-2014

Régions	Taux de pauvreté ⁽¹⁾				Taux de vulnérabilité ⁽²⁾				Taux d'inégalité ⁽³⁾			
	2001	2014	Classement		2001	2014	Classement		2001	2014	Classement	
			2001	2014			2001	2014			2001	2014
Drâa-Tafilalet	40,3	14,6	1	1	65,4	16,2	1	3	0,382	0,391	5	4
Marrakech-Safi	20,2	5,4	2	3	50,0	13,5	2	5	0,362	0,346	8	9
Oriental	18,2	5,3	3	4	45,6	10,4	3	7	0,365	0,390	7	5
Souss-Massa	16,7	5,1	4	6	39,4	17,6	5	1	0,409	0,373	2	7
Fès-Meknès	16,6	5,2	5	5	42,4	13,7	4	4	0,385	0,389	4	6
Rabat-Salé-Kénitra	15,5	3,8	6	7	35,9	12,9	7	6	0,399	0,442	3	1
Béni Mellal-Khénifra	14,4	9,3	7	2	39,1	17,3	6	2	0,353	0,344	9	10
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11,5	2,2	8	9	31,5	9,0	8	3	0,367	0,370	6	8
Casablanca-Settat	6,9	2,0	9	10	23,5	8,9	9	10	0,432	0,396	1	3
Sud	6,0	3,3	10	8	16,7	10,4	10	8	0,350	0,402	10	2
Maroc	15,3	4,8			38,1	12,5			0,406	0,395		

Source : Élaboré à partir des données de HCP, 2017.

Note :

- (1) Taux de pauvreté représente la proportion des personnes pauvres dans la population, voire le pourcentage des individus membres d'un ménage dont la dépense par tête est inférieure au seuil de pauvreté relative.
- (2) Taux de vulnérabilité à la pauvreté est la proportion des individus dont la dépense annuelle moyenne par personne se situe entre le seuil de la pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.
- (3) Taux d'inégalité ou indice de Gini est reconnu à l'échelle internationale comme mesure du niveau des disparités des niveaux de vie. Cet indice se situe entre les valeurs 0 (en cas d'égalité parfaite des niveaux de vie) et 1 (en cas d'inégalité absolue).

Source : HCP, Maroc